

Solidaires 37

Trimestriel des syndicats

Solidaires Unitaires Démocratiques d'Indre et Loire

« DU PAIN ET DES ROSES » (devise des IWW américains).

Numéro 45

novembre/décembre 2015

Union
syndicale
Solidaires

Solidarité et résistance !

L'Union syndicale Solidaires exprime sa profonde tristesse et sa solidarité avec toutes les victimes des attentats qui ont secoué Paris et Saint Denis hier soir, avec leurs familles, leurs collègues, leurs ami-es.

Elle salue le courage de toutes les personnes, fonctionnaires, agents des services publics, membres de la sécurité civile qui sont intervenues et ont porté les secours.

Le mouvement syndical est un instrument de la démocratie et de la lutte collective pour une société d'égalité, de justice sociale et de paix. Notre combat contre tous les fascismes et pour la transformation sociale prend tout son sens après une telle horreur.

L'Union syndicale Solidaires participera à l'expression de la solidarité aux victimes. Elle reste attentive aux évolutions de la situation et fera front avec l'ensemble des mouvements sociaux pour résister au piège de la terreur mais aussi restera vigilante à toute restriction des libertés publiques dans un contexte national et international qui n'a fait que s'aggraver depuis les attentats de janvier.

Nous rejetons toute stigmatisation d'une partie de la population pour son origine ou sa religion, toute intolérance religieuse, et nous continuerons à combattre des attitudes ou des politiques de ce type dans les entreprises, les services et dans la société de manière générale.

Des vraies solutions pour la paix et la justice sociale sont nécessaires.

Paris, le 14 novembre 2015

Solidaires
contre
TOUS
les fascismes
qu'ils soient
nationalistes ou
religieux

SOMMAIRE :

Page 2 : sud Rail: mutuelle et élections

Page 3 : des nouvelles de Radiall

Page 4 : sexisme au parlement /assurances complémentaires

Page 5 : réforme des collèges

Page 6 : répression à Air France

Page 7 : brèves postales

Page 8 : ferme usine ,/retraité-es solidaires 37



Humanis, Humanique, Humanus !!! A vous de choisir...



Nous venons d'apprendre que notre chère entreprise, la SNCF, s'appre[^]te à signer un partenariat avec une nouvelle mutuelle appelée Humanis et qui s'imposerait dans un premier temps aux cheminot-es lié-es aux régimes spéciaux.

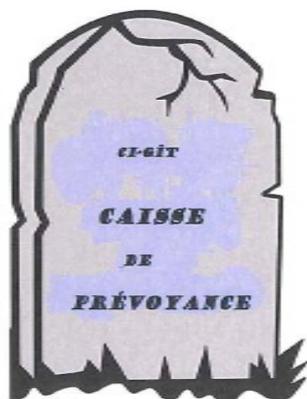
Après de multiples renseignements auprès d'adhérent-es d'Humanis d'autres entreprises, nous constatons que celle-ci, deuxième mutuelle en France derrière AG2R, ne serait pas totalement droite dans ses bottes !

- Prélèvements exorbitants sans explications
- Augmentations des cotisations sans informations préalables
- Couverture sociale au rabais.



Pour SUD Rail, cette manœuvre de notre direction sent le coup fourré à plein nez! Proposer est une chose, l'imposer en est une autre! Nous trouvons inadmissible que la liberté de choix ne puisse plus exister!

SUD Rail restera vigilant sur cette arnaque , car nous pensons légitimement que ce partenariat ne s'arrêtera pas là et s'imposera également à l'ensemble des cheminot-es dans un futur proche. De plus, ceci entrainera sûrement la mort de toutes nos petites mutuelles déjà existantes (MGC, Mutuelle du train, etc).



Humanis est-elle une Mutuelle ou bien une Banque ?!?!



Elections professionnelles: Sud Rail progresse au CE région Centre

Nous n'avons pas à ce jour tous les résultats des élections qui se sont déroulées le 19 novembre. Il est difficile de comparer les votes de 2014 et 2015 car le corps électoral a été amputé de 50% pour ce CE. Le vote des 50% retirés sont comptabilisés au niveau national. Localement, nos camarades ont progressé et conforté leur 4ème place en passant de 11,83% à 13,8% . La CGT, la CFDT et l'Unsa se tassent. Le taux de participation est stable : 71%.

	CGT	UNSA	CFDT	SUD	FO
2015	35,5%	20,8%	17,1%	13,8%	9,7%
Par rapport à 2014	-1,5%	-1,86	-2,5	+ 2%	+ 0,77

Sud a pour la première fois des élus DP dans le collège maîtrise à St Pierre des Corps et a frôlé la même chose chez les contrôleurs-euses.

Radiall : Elections professionnelles d'octobre 2015

Implanté sur l'usine de Château-Renault, notre syndicat récupère cette fois-ci la totalité des voix sur ce site (100%!). Le syndicat maison CAT devenu UNSA a disparu du site..

Par contre au niveau national, Sud passe en seconde position suite à l'implantation de l'UNSA sur un nouveau site.

39% pour l'UNSA	15% CGT
31% pour SUD	15% CFDT

Il y a un an, un article du Monde de Camille Cruz et Apolline Henry décrivait avec l'aide de nos camarades l'ambiance chaleureuse de cette boîte. Quelques extraits...

« Quand on passe sur la Nationale 10, impossible de manquer l'entreprise Radiall. ...la firme est l'une des plus importantes du parc industriel nord de Château-Renault. Ce leader mondial de la conception de connecteurs électroniques possède trois autres sites en France, emploie quelques 2 500 salariés à travers le monde, et est dirigé par un patron nationalement connu : Pierre Gattaz, le président du Medef. ...Trois cent salariés, des commandes livrées à Airbus ou Bombardier, des ouvriers qui, en moyenne, restent jusqu'à quatorze ans au sein de Radiall, pas de licenciements depuis 2009... « Le climat social est sain », conclut fièrement le DRH.



L'expression fait doucement rire Julien Foucreau et Nicolas Delclaud, deux représentants du personnel, rencontrés le même jour. A l'intérieur du petit local qui leur est réservé, ils racontent leurs difficultés à se faire entendre. « On est un peu vus comme des parias par la direction », commence l'un. « Le plus urgent pour nous, c'est de réussir à dialoguer », insiste l'autre. ...Personne, du côté du personnel, ne se rappelle

vraiment son apparition. Il y a trois ans ? Cinq ? Dix ? « C'est arrivé sans qu'on s'en rende compte », lâche finalement Julien Foucreau, délégué syndical SUD à Château-Renault. Observation des salariés, chronométrage d'un atelier, puis cartographie d'un autre... Le lean s'est installé pas à pas.

Mais surtout à pas de loup. En 2012, le conseil de surveillance de Radiall, réuni à Château-Renault, prévoit de présenter le lean à ses actionnaires. Autour de la table, la famille Gattaz, du père au fils en passant par les cousins, quelques hauts placés de la firme et quatre représentants du personnel. Alors que la réunion débute, Pierre Gattaz se lève pour inviter ces derniers à quitter la salle. « J'ai cru que c'était une blague », se rappelle Pascal Bonnardel, suppléant du représentant du site de Voireppe (Isère). ...

" On s'est fait avoir "



...A Château-Renault, les stocks ont d'abord été bannis de l'entreprise. « Il faut répondre à la commande tout de suite », témoignent les deux représentants du personnel. Autre changement : « Maintenant, chacun est caché derrière sa machine. Et les discussions, c'est seulement professionnel », déplore Julien Foucreau. Le but, c'est d'éviter à l'ouvrier tous les temps morts. » Normal, puisque le terme lean, venu du Japon et des usines Toyota dans les années 1980, signifie « dégraissage ».

A Radiall, les ouvriers travaillent désormais avec des lampes colorées au-dessus de leur machine. En vert, tout va bien. Mais lorsqu'un retard se fait sentir, la lumière passe au rouge, il faut accélérer la cadence.

Pour être plus productifs, les salariés doivent tenir le rythme. « L'une des conséquences du lean est l'intensification du travail », analyse Laurent Maunier, ergonomiste de formation...Conséquence : une augmentation des troubles musculo-squelettiques, comme les tendinites. Le mal n'est pas seulement physique. « On sent parfois les personnes moins investies, une sorte de ras-le-bol », témoigne Julien Foucreau. « Le lean parcellise le travail, donc les tâches deviennent de plus en plus simples », souligne Laurent Maunier. Les salariés ne trouvent plus d'intérêt, de motivation, dans la réalisation de leur travail. » ...Mais ici, à Château-Renault, pas moyen de discuter de ce fameux lean censé doper les performances et le moral des salariés. Pour notre dernière tentative de dialogue nous avons appelé directement le siège du Medef : nouvel échec. Une chose est sûre : le lean permet de dégager d'importants gains de productivité dans les entreprises où il est appliqué, jusqu'à plus de 30 % selon Laurent Maunier. A Radiall, le chiffre d'affaires n'a cessé de gonfler ces dernières années, s'élevant à plus de 235 millions d'euros en 2013. « Le lean, c'est juste fait pour répondre aux objectifs de la direction », résume Julien Foucreau. Plusieurs salariés nous ont dit "On s'est fait avoir". »

Discussion derrière le buisson

Pas facile de recueillir le témoignage des principaux intéressés à Château-Renault. « Les salariés ont peur pour leur emploi », avoue Nicolas Delclaud. Si vous voulez les voir, il faudra les attendre à la fin de la journée sur le parking de l'usine. Le point de repère, c'est un buisson. Derrière, il n'y a plus de caméra de surveillance. » Derrière le buisson, quelques salariées seulement ont accepté de nous parler. Deux minutes, pas plus. « On ne sait pas trop si on a le droit », commencent par dire deux ouvrières. Elles refusent de donner leur nom : « Ça pourrait avoir des retombées ». Le lean, elles ne connaissent pas, mais les changements de conditions de travail, elles les ont bien constatés : division des tâches, déplacements plus fréquents, tables de travail plus petites... « Nous, les ouvriers, on est les premiers concernés, mais personne ne nous a demandé notre avis », critiquent-elles. « On ne nous écoute pas », enchérit une autre, anonyme elle aussi. »

Assemblée nationale: machisme pas mort !



Un amendement sur la «taxe tampon» a été déposé dans le projet de loi de finance 2016 examiné à l'Assemblée nationale.

De quoi s'agit-il ? Faire inscrire les produits hygiéniques pour les femmes (tampons, serviettes périodiques) dans la catégorie des produits de première nécessité, soumis à une TVA réduite de 5,5% et non de 20%. En effet, ce

ne sont pas des produits de luxe. Pour des femmes qui sont au RSA, par exemple, c'est un budget important. Les règles ne sont pas un choix pour les femmes, la question des protections périodiques concerne 15 millions de femmes en France. C'est une vraie dépense obligatoire, qui ne fait pas partie des fioritures, des choses qu'une femme peut se permettre de ne pas acheter.

Résultat des courses: amendement rejeté !

Le fait que l'assemblée nationale soit composée de 73% d'hommes aurait-il quelque chose à voir avec ce vote ?

Le sénat a par contre voté l'amendement, donc affaire à suivre!

Assurances complémentaires de santé obligatoires ou « comment Valls et Macron privatisent la branche maladie de la Sécurité sociale »

La Sécurité sociale est un dispositif de solidarité imposé au patronat à la fin de la dernière guerre mondiale par le Conseil National de la Résistance (CNR).

Une seule motivation: protéger l'ensemble de la population exposée, entre autres, à la **maladie**.

Qu'il ou elle soit riche ou pauvre, chacun-ne de nous peut en effet être confronté-e tout au long de sa vie à la maladie, dont l'incidence financière est généralement coûteuse.

Le choix a donc été de financer cette solidarité nationale par le **salaires socialisés**, c'est à dire de financer notre Sécurité Sociale par les cotisations sociales versées d'une part par les salarié-es et d'autre part par leur employeur, en amont du salaire net, réellement perçu par chacun-ne d'entre nous.

Cette partie du salaire sert ainsi à financer les infrastructures (hôpitaux, cliniques), les produits (médicaments, matériels...) et les salaires des personnels de la santé (médecins, infirmières...) dont chacun-ne de nous peut donc avoir besoin un jour ou l'autre.

Pour le patronat, le salaire versé est un manque à gagner, et ainsi le salaire socialisé est **une charge**.

Déjà, ses attaques récurrentes contre notre système de Sécurité sociale ont conduit la plupart de celles et ceux qui le peuvent à souscrire une **complémentaire santé** pour pallier au faible remboursement de certains actes, au retrait partiel de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui le gouvernement plie de nouveau sous l'exigence du patronat et, au nom de la compétitivité des entreprises, il diminue « ses charges ».

Bien sûr que le/la salarié-e qui sera imposé-e sur la totalité du financement de sa complémentaire santé obligatoire (puisque c'est son salaire) verra l'employeur

en financer la moitié. Oui, bien qu'étonnant le/la salarié-e peut y voir un cadeau du patronat, puisque jusqu'à présent il ou elle payait seul-e sa complémentaire.

Mais les employeurs ont eux aussi toute les raisons d'être satisfaits, puisque la moitié d'une part des « charges » sera maintenant supportée par leur salarié-e (diminution du salaire net).

Ce tour de passe-passe, ça ressemble en apparence à du donnant/donnant.



Mais dès demain, l'évidence pour toutes et tous, c'est que c'est bien du perdant/gagnant.

Car dans ces conditions, bientôt les salarié-es devront souscrire à titre individuel une nouvelle assurance complémentaire (en plus de la première) qui porte déjà son nom : **la sur-complémentaire santé**.

La boucle sera bouclée, et faute de financements suffisants les salarié-es et leurs proches verront aussi leur service public hospitalier se dégrader davantage.

Ils et elles verront leurs mutuelles fusionner pour finalement disparaître au profit des multinationales de l'assurance et de l'investissement sanitaire.

Alors, pourquoi les organisations syndicales censées défendre les intérêts des travailleurs et travailleuses devraient elles signer un quelconque accord avec le patronat ?

Révolutionnaire, la réforme du collège ? Bien au contraire ! Cette réforme s'inscrit tout naturellement dans la continuité de quelques autres, dont la dernière en date est celle du lycée mise en place par Luc Chatel en 2009. Il est loin le temps où les politiques faisaient preuve d'une ambition sérieuse pour l'école. Actuellement, l'heure est aux économies... et cette réforme permettra de gérer la pénurie et d'optimiser les ressources dans un contexte de crise permanente auquel on a fini par s'habituer. Pour que le système devienne « rentable », la méthode est simple : il suffit d'assurer un minimum de « compétences » à un maximum d'élèves afin qu'ils puissent ensuite s'insérer joyeusement dans le monde du travail ... ou du chômage !

Interdisciplinarité, accompagnement personnalisé, seconde langue vivante dès la 5^{ème}, fin de l'option latin... cette réforme touche au contenu des programmes et à la façon d'enseigner.

Nouveauté : EPI *et modulation des heures disciplinaires

A côté de 80% des enseignements disciplinaires « magistraux », 20% de l'emploi du temps des collégiens sera consacré à la mise en place des enseignements complémentaires. Pour les élèves de sixième, les enseignements complémentaires prendront la forme d'accompagnement personnalisé (AP) à raison de 3 heures hebdomadaires. Dès la cinquième, ces enseignements, à raison de 4 heures hebdomadaires, se feront sous forme d'accompagnement personnalisé et d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Leur répartition horaire pourra varier d'un établissement à l'autre en fonction du projet pédagogique.

Huit thématiques ont été retenues pour les EPI et, à l'issue du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), chaque élève devra avoir vu au moins six des huit thématiques prévues. En outre, chaque année, tous les élèves d'un même niveau devront avoir suivi les mêmes EPI.

La mise en place des EPI sera rendu possible par la modulation des heures dédiées à chaque discipline sur un cycle. Pour une même discipline, la répartition des heures sur les trois années du cycle pourra être différente d'un établissement à l'autre. Qu'advient-il alors d'un élève qui déménagera en cours de cycle ?

Les EPI, sous couvert d'un écran de fumée pédagogique, serviront de cache-misère aux dysfonctionnements du sys

tème et permettront de pallier le manque de moyens.

Leur organisation pose un autre problème : la pédagogie de projet interdisciplinaire demande du temps de concertation qui n'est pas prévu dans la réforme ; si bien que les EPI se traduiront par un allongement du temps de travail et la multiplication des réunions. Enfin, les EPI sont pris sur les horaires réglementaires de chaque discipline et leur mise en place entraînera une concurrence entre celles-ci. In fine, c'est le chef d'établissement qui tranchera au risque d'une logique de management délétère !

Séances en classes entières et disparition de certains enseignements.

L'arrêté ministériel prévoit d'accorder, par le biais d'une DHG supplémentaire, une marge d'autonomie aux établissements afin de mettre en place des demi-groupes (prioritairement en AP et en sciences), de la co-animation en EPI et des enseignements de compléments (latin, grec, langues régionales). Cette marge sera octroyée sur la base de 2h45 par division dès la rentrée 2016, puis 3h par division par la suite. Cela représente environ 75 heures pour un collège de 600 élèves ! Ce volume horaire est bien trop faible pour que les dédoublements ainsi que l'intervention conjointe d'enseignants lors des séances d'EPI soient possibles.

En outre, ces heures devront servir à mettre en place des enseignements supprimés des grilles horaires, comme les langues anciennes. Seuls les établissements dans lesquels les dédoublements ne seront pas d'une nécessité impérieuse pourront se permettre de proposer du latin ou du grec. L'offre de formation sera donc insidieusement réduite pour les élèves des établissements moins favorisés, plus encore qu'elle ne l'est déjà. Par la même, cette réforme accentuera la concurrence entre établissements et ce au détriment des plus fragiles.

Formations imposées

Huit journées de formation vont être imposées en grande partie hors du temps de service devant élèves. A ce titre, la DEGESCO a même osé faire allusion à l'annualisation du temps de travail dans la fonction publique, faisant fi de nos statuts particuliers.

Dans certains collèges, les chefs d'établissements relayés par les IPR limitent l'autorisation de participer à d'autres formations auxquelles les collègues ont pourtant légitimement droit.

La formation devient un outil de management pour faire passer la réforme.

*EPI= enseignements pratiques interdisciplinaires

NOUVELLE RÉFORME DU COLLÈGE



Air France, elle est où la violence?

C'est bien la première fois qu'une chemise fait la une de tous les médias, qu'ils soient écrits ou audiovisuels....

Comment ? Des salariéEs d'Air France en colère ont osé arracher et déchirer la chemise de leur DRH ? Le scandale national !

Et la justice et la police d'embrayer en interpellant et en embarquant au petit matin, tels de dangereux gangsters, cinq salariés d'Air France, par ailleurs adhérents CGT.

Mais il est où le vrai scandale ?

Quoi de plus normal dans la réaction de nos collègues d'Air France qui viennent d'apprendre que 2900 d'entre eux/elles vont se retrouver à la rue, sans boulot, alors que cela fait des années qu'ils/elles acceptent tous les sacrifices, notamment le blocage de leurs salaires, pour «sauver l'entre-prise »...

Comment ne pas être en colère face à un PDG qui déclare s'interroger sur l'interdiction du travail des enfants et qui bien sûr est contre la limitation du temps de travail et de l'âge de départ en retraite !

Comment ne pas être en colère face à cette violence patronale, face à cette morgue et cette arrogance, face à cette violence sociale qui, elle, ne fait jamais scandale dans nos grands medias.

Le plus étonnant est bien que cet arrachage de chemise (de luxe) ne se soit pas produit plus tôt !

Car la vraie violence est bien celle des 5 millions de privéEs d'emploi, non seulement rejetéEs du monde du travail mais aussi perçuEs ou se percevant sans utilité sociale.

C'est aussi celle contre les milliers de chômeurEs,

qui meurent avant 60 ans dans un pays où l'on décède en moyenne à près de 80 ans.

C'est enfin celle de la précarité : un-e salariéE sur dix travaille en CDD ou en intérim, en stages ou en contrats aidés.

Le but de tout ce tapage médiatique et de cette répression est bien de décourager les salarié-es et syndicalistes d'emprunter une autre voie que leur prétendu dialogue social, dans lequel seuls les patrons, les actionnaires, ont vraiment le pouvoir de décider de notre sort. Acceptez votre sort poliment et tout ira bien! Tel est le message. **Et bien non !**

AIR FRANCE: UNE IMAGE DÉGRADANTE

2900 SALARIÉS PERDENT LEUR CHEMISE



L'intersyndicale poursuit son travail de soutien et déclarait le 22 octobre:

« Alors que les premiers entretiens disciplinaires de nos collègues mis en cause lors des événements du 5 octobre sont en cours, l'intersyndicale regrette que la

direction d'Air France n'ait pas réalisé **qu'il n'y aurait pas de négociations au sein de la compagnie tant que ces procédures ne seront pas arrêtées.**

Malgré tout, la direction a licencié pour faute lourde 4 salariés et a entamé les démarches pour faire de même vis-à-vis d'un délégué du personnel !

Une nouvelle journée de mobilisation le 19 novembre 2015, devant le Siège d'Air France, à l'occasion de la prochaine session du CCE.

Total soutien aux salariéEs d'Air France, totale solidarité avec les 5 inculpés !

Un soutien financier est mis en place :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/h8micqm8>

**Conseils de Solidaires 2016
ouverts à tous-tes, les jeudi ci-dessous à 14h00**

7 janvier , 4 février, 10 mars, 7 avril, 12 mai, 2 juin, 15 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 8 décembre



Services au public ?

D'ici 2017, La Poste a l'intention de faire «labelliser» 500 bureaux au sein de «Maisons de Services Public» dans nos campagnes.



Ces «maisons» doivent comporter au moins 2 opérateurs nationaux de prestations sociales ou de l'emploi, être ouvertes au moins 24 heures par semaine, avoir un espace public et un espace de confidentialité, et des outils informatiques avec liaison internet.

On «offrirait» ainsi aux citoyens, à défaut d'autre chose, un service public au rabais.

En clair, il s'agit de palier le désengagement de l'Etat dans nos campagnes. Désengagement qui, nous le soulignons, explique, en partie, la montée du vote pour l'extrême droite dans la ruralité. Ces politiques, menées par la droite comme par la gauche, au nom du dogme libéral, ont toujours été suivies avec zèle par les dirigeants de La Poste.

Dans cette optique, on envisage de nous faire collaborer avec des services aussi différents de ceux de la CAF, de la CPAM et même ceux de la gendarmerie !

Bosser avec la maréchaussée ? A ce niveau là, ça va finir par s'apparenter à des sévices publics...

« Dialogue social » à la distri...

En Indre et Loire, dans certains bureaux, le « dialogue » social est une franche plaisanterie et parfaitement écrasé par la hiérarchie.

Un nouveau palier a été franchi récemment en convoquant une collègue qui avait eu l'outrecuidance de noter des remarques justifiées sur le cahier d'Hygiène et de Sécurité. Rappelons que le registre d'hygiène et de sécurité doit être mis à la disposition de tous les agents et usagers, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des

risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Pour lui « apprendre » à s'exprimer sur ses conditions de travail, la hiérarchie a été chercher dans ses poubelles un défaut de service qu'elle aurait commis il y a belle lurette.

De l'art et la manière d'intimider le personnel... C'est lamentable mais cet événement résume bien, à lui seul, l'état de délabrement du «dialogue» social à la distri sur la Direction Service Courrier Colis Touraine-Berry.

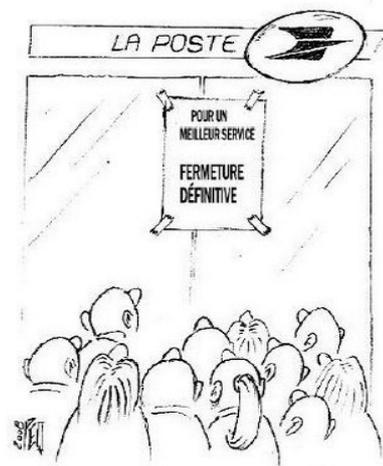
Tout cela pour que des cadres fassent carrière sur notre dos...

Surprise !

« Ah ! C'est ouvert aujourd'hui ? »...

Voilà ce qu'on entend de plus en plus fréquemment dans les bureaux rattachés. L'utilisateur s'étonne de voir son bureau de Poste **OUVERT**. Ceci dit, *ouvert* ne signifie pas fonctionnel : la caisse est parfois vide, le stock de timbres est en berne... Il n'y a bien que l'affichage qui soit à jour (en cas de contrôle !).

On ne sauve que la face, la «com». Il faut en vouloir pour continuer à fréquenter son bureau. Tout est organisé pour rebuter la population (fermetures fréquentes, subites et intempestives) et faire chuter la fréquentation. De quoi dégoûter les maires et leur imposer par la force d'une brillante absence et d'un profond désengagement, d'avoir recours à une autre forme de présence postale.



La face cachée de la Poste

Dans un livre signé en avril 2015, intitulé « La Face cachée de La Poste », deux journalistes, Valérie Hacot et Séverine Cazes, révèlent des chiffres éloquentes relatifs à la financiarisation de La Poste.

Elles expliquent par exemple que « sur les 17 000 points de contact postaux répartis sur tout le territoire en 2014, 9692 étaient des bureaux de poste en plein exercice, 5326 des agences postales communales, et 2032 des relais poste commerçants.

Dans certains départements très ruraux, jusqu'à 80% de la présence postale est désormais assurée par des agences postales communales ou des relais poste commerçants. Une sacrée révolution ».

